

JUPITER RIEND FOUS

CEUX QU'IL VEUT PERDRE*

fédération
des services
publics

la
cgt

* Citation latine. Tout rapport avec un certain président de la République n'est pas du tout fortuit.

Il est de tradition que la Fédération CGT des Services publics s'adresse aux Maires de France à l'occasion de leur congrès annuel. La situation à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui n'a cependant rien de traditionnel. Le président Macron — président le plus mal élu de toute l'histoire républicaine avec 18 % des électeurs inscrits qui ont voté pour lui au 1^{er} tour de l'élection présidentielle — entend mettre en œuvre, à la hussarde, sa «révolution copernicienne». À ses yeux, aux yeux de ses commanditaires du MEDEF, les statuts, les normes, les règles collectives, les codes, mais aussi les prestations doivent s'effacer devant de prétendues libertés individuelles.

Avec le Programme Action publique 2022, c'est une nouvelle période de dérèglementation qui s'ouvre. Le programme va être mis en œuvre par le Comité Action publique 2022, dont le principal objectif est «d'identifier les réformes structurelles permettant des économies significatives et durables dans l'ensemble du champ des administrations publiques et sur 21 politiques publiques pré identifiées». Le plan prévoit d'ores et déjà 60 milliards d'euros d'économies de dépenses publiques accompagnés de politiques d'exonérations et d'allègements des cotisations sociales et des impôts payés par les entreprises et les classes sociales les plus fortunées. La réduction de 3 points du PIB pour les services publics annonce un désastre en termes de solidarités et de cohésion sociale. Vous le savez, dans tous les pays où des réductions des dépenses publiques très fortes sont intervenues, les inégalités ont aussi fortement augmenté.

C'est bien une stratégie d'asphyxie budgétaire et financière et de mise sous tutelle des collectivités qui est «en marche». Pour dompter la progression des dépenses à 1,2 % l'an (infla-



tion comprise), un contrat sera signé entre le préfet et la collectivité. À charge pour elle de trancher entre réduction/fermeture de services, suppression de personnels et hausse des impôts.

Et le Premier ministre ose parler d'un contrat de confiance avec les élus locaux! Il s'agit d'un contrat de confiance passé avec un pistolet sur la tempe! Ce nouveau pacte de «confiance» entre l'État et les collectivités n'est en réalité qu'un marché de dupes qui relègue les collectivités locales au rang de variable d'ajustement du budget de l'État en les rendant totalement dépendantes des subsides de ce dernier. La suppression de la taxe d'habitation va aggraver cette orienta-

tion. Concrètement, le contrat de confiance passe par imposer 13 milliards d'économies supplémentaires aux collectivités d'ici à 2022.

À partir de là, pour les collectivités elles-mêmes, c'est le personnel qui devient la variable d'ajustement. C'est dans ce cadre que nous sommes assommés par une campagne

www.cgtservicespublics.cgt.fr
Facebook.com/cgtservicespublics

médiatique odieuse qui assimile les fonctionnaires à des faïnéants, qui par tous les moyens cherche à nous faire passer pour des nantis qui s'accrochent égoïstement à leurs acquis. Que l'on sache, les fonctionnaires ne sont pas référencés dans le scandale des *Paradise papers*! Et que l'on nous dise en quoi le passage de 1480 heures, 1540 heures, 1570 heures... à 1607 heures annuelles va améliorer le service public.

Nous ne sommes pas une variable d'ajustement. Notre situation, nos conditions de travail, notre statut sont intimement liés à la nature des services publics républicains... que le président Macron entend remettre en cause.

Pour la Fédération CGT des services publics — et nous en sommes convaincus pour les millions de fonctionnaires, CDI, contractuels qui exercent dans le cadre des instances et institutions de la Fonction publique territoriale — il est hors de question que le personnel fasse les frais de cette politique de démantèlement. Vous le savez aussi bien que nous, la crise dont on nous parle à longueur de flashes d'informations n'existe pas pour tout le monde. Les VEOLIA, VINCI, Bouygues, JC Decaux, et autres aménageurs et majors du BTP en veulent toujours plus pour satisfaire l'appétit sans limites des actionnaires. La PSU (prestation de service unique) met en concurrence les crèches publiques et privées... On assiste à une ubérisation du service public. Et pour ceux qui voudraient quand même continuer à jouer leur rôle de maître d'ouvrage public, on leur coupe les vivres en faisant se succéder les plans de réduction des dotations aux collectivités.

Des agents d'exécution jusqu'aux cadres, tous les emplois territoriaux sont directement concernés et la liste de ceux menacés ne cesse de s'allonger. De la maîtrise en passant par l'expertise et la compétence technique publique, de la capacité d'analyse, d'étude d'impact et de conseil propres aux agents du service public pour répondre aux besoins des usagers, les donneurs d'ordre préfèrent céder leurs responsabilités aux entreprises privées, en passant par des cabinets de conseil créés par ces dernières qui « offriront » une solution « clé en main » transférant les compétences de la puissance publique pour enrichir les actionnaires en se mettant sous leur joug. On le voit avec les collèges et équipements construits en Partenariat Public/Privé. La qualité est dégradée par rapport à ce que pouvait offrir une ingénierie publique. Qui peut le nier?

Tout ce qui est considéré comme potentiellement rentable est dans le collimateur des privatiseurs : voirie, nettoyage,

espaces verts, cantines et demain... des ONG à la place des services animations ou à la place des travailleurs sociaux, des associations à la place des ATSEM?

Un des objectifs des restrictions budgétaires est de contraindre les collectivités à accompagner les privatisations. Le monde HLM serait ainsi contraint de vendre du patrimoine pour prendre en charge la baisse drastique de l'aide à la pierre. L'adoption de l'article 52 du projet de Loi de Finances mettra en péril les bailleurs comme les agents et salariés qui au quotidien travaillent à la mise en place des politiques de logement social dans notre pays. Demain, toutes les collectivités seront impactées par des mesures équivalentes.

Le terrain sur lequel est en train de se bâtir cette politique est celui de la réforme territoriale, dont le seul objectif est de répondre aux « besoins » des entreprises. C'est dans ce cadre qu'Emmanuel Macron entend mener à leur terme les projets de fusion des départements, de métropolisation, de disparition des communes (en les vidant de leurs compétences)... Le black-out autour de la mise en œuvre de la Métropole du Grand Paris ne laisse pas de nous alerter.

Les collectivités sont étranglées, les agents territoriaux sont menacés.

La libre administration des communes et des collectivités est brutalement remise en cause. Elle fut mise en place par la Révolution française de 1789 « dans le respect des lois de la République » pour unifier le territoire national, établir le principe de l'égalité des droits, en renforçant la démocratie communale acquise de haute lutte. Peut-on encore parler de la libre administration des collectivités dans un contexte où les lois s'attachent à remettre en cause toute l'architecture juridique édifée depuis cette Révolution? Libre administration des collectivités, services publics et statut national des fonctionnaires chargés de les mettre en œuvre sont intrinsèquement liés.

Face à une contre-révolution sans précédent depuis 1944, la CGT agira en toutes circonstances et par tous les moyens à sa disposition pour défendre la démocratie politique et sociale. Les agents publics, fonctionnaires territoriaux (sans oublier les contractuels, CDI...) qui œuvrent au quotidien dans les collectivités en sont — avec les élus républicains — une des principales garanties.

Ne pas jeter sur la voie publique - novembre 2017

